### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRUNIERES.

Envoyé en préfecture le 19/01/2015

Reçu en préfecture le 19/01/2015

Affiché le

ID : 048-214801219-20150111-DELIB201500003-DE

Nombre de conseillers

En exercice: 11 Présents: 11 Votants: 11

L'an deux mil quinze, le onze janvier à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de PRUNIERES, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ODOUL Roland, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06 janvier 2015

<u>Etaient Présents</u>: MM. FOUISSAC Alain – GERBAIL Myriam -VALENTIN Serge –ROUSSILHE Jean Luc – PASCAL Jean François – BOURGES Didier - BLIN Nelly – PAGES Catherine – FEVRIER Philippe – BERNARD David.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie.

## Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Général pour réalisation de l'extension de l'entrepôt communal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étude réalisée par l'Agence d'architecture CONCEPT' BESSIERES Stephane de St Chély d'Apcher concernant le projet de réalisation d'une extension de l'entrepôt communal.

Cette extension devient nécessaire pour entreposer les matériaux de sablage pour la période hivernale et rentrer les remorques et matériels divers qui s'abiment à l'extérieur.

Le coût estimatif de cette opération de ce projet s'élève à 88 268,00 € HT.

Qui se décompose comme suit : Coût des travaux : 72 100 € HT Ingénierie : 16 168 € HT

Monsieur le Maire pense qu'il est souhaitable de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général afin de réaliser ces travaux d'extension de l'entrepôt communal qui seront très coûteux pour la commune de Prunières.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des présents opte pour la réalisation de l'extension de l'entrepôt communal.

- 1. CHOISI l'Agence d'architecture CONCEPT' BESSIERES Stephane de St Chély d'Apcher pour la maitrise d'œuvre.
- 2. DECIDE la réalisation de l'extension de l'entrepôt communal, comme établi par l'Agence d'architecture CONCEPT' BESSIERES Stephane de St Chély d'Apcher dont le coût total s'élève à 88 268,00 € HT.
- 3. SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général la plus élevée possible pour permettre la réalisation de ce projet.
- 4. DONNE tous pouvoir à M. le Maire pour faire avancer ce projet le plus rapidement possible et de signer les documents s'y référant.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour extrait conforme En Mairie le 11/01/2015 Le Maire, Copie certifiée conforme à l'original Acte exécutoire Transmis en préfecture Le PRUNIERES, le Le Maire.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRUNIERES.

Envoyé en préfecture le 19/01/2015

Reçu en préfecture le 19/01/2015

Affiché le

ID: 048-214801219-20150111-DELIB201500001-DE

Nombre de conseillers

En exercice: 11 Présents: 11 Votants: 11

L'an deux mil quinze, le onze janvier à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de PRUNIERES, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ODOUL Roland, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06 janvier 2015

<u>Etaient Présents</u>: MM. FOUISSAC Alain – GERBAIL Myriam -VALENTIN Serge –ROUSSILHE Jean Luc – PASCAL Jean François – BOURGES Didier - BLIN Nelly – PAGES Catherine – FEVRIER Philippe – BERNARD David.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie.

### Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat pour réalisation de l'extension de l'entrepôt communal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étude réalisée par l'Agence d'architecture CONCEPT' BESSIERES Stephane de St Chély d'Apcher concernant le projet de réalisation d'une extension de l'entrepôt communal.

Cette extension devient nécessaire pour entreposer les matériaux de sablage pour la période hivernale et rentrer les remorques et matériels divers qui s'abiment à l'extérieur.

Le coût estimatif de cette opération de ce projet s'élève à 88 268,00 € HT.

Qui se décompose comme suit : Coût des travaux : 72 100 € HT Ingénierie : 16 168 € HT

Monsieur le Maire pense qu'il est souhaitable de solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat afin de réaliser ces travaux d'extension de l'entrepôt communal qui seront très coûteux pour la commune de Prunières.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des présents opte pour la réalisation de l'extension de l'entrepôt communal.

- 1. CHOISI l'Agence d'architecture CONCEPT' BESSIERES Stephane de St Chély d'Apcher pour la maitrise d'œuvre.
- 2. DECIDE la réalisation de l'extension de l'entrepôt communal, comme établi par l'Agence d'architecture CONCEPT' BESSIERES Stephane de St Chély d'Apcher dont le coût total s'élève à 88 268.00 € HT.
- 3. SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat la plus élevée possible pour permettre la réalisation de ce projet.
- 4. DONNE tous pouvoir à M. le Maire pour faire avancer ce projet le plus rapidement possible et de signer les documents s'y référant.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour extrait conforme En Mairie le 11/01/2015 Le Maire, Copie certifiée conforme à l'original Acte exécutoire Transmis en préfecture Le PRUNIERES, le Le Maire,

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRUNIERES.

Envoyé en préfecture le 20/01/2015

Reçu en préfecture le 20/01/2015

Affiché le



ID: 048-214801219-20150111-DELIB201500005-DE

#### Nombre de conseillers

En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

L'an deux mil quinze, le onze janvier à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de PRUNIERES, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ODOUL Roland, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06 janvier 2015

<u>Etaient Présents</u>: MM. FOUISSAC Alain – GERBAIL Myriam -VALENTIN Serge –ROUSSILHE Jean Luc – PASCAL Jean François – BOURGES Didier - BLIN Nelly – PAGES Catherine – FEVRIER Philippe – BERNARD David.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie.

# Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation de la sécurisation de la carrière de ganigal par l'ONF.

Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'il y aurait lieu de sécuriser l'ancienne carrière de matériaux dans la forêt de Ganigal.

Ces travaux sont urgents et sur proposition de l'ONF il serait judicieux d'abaisser le front de taille qui a une hauteur de 7 mètres en faisant des paliers qui seraient ultérieurement boisés.

De ce fait l'ONF a réalisé un devis avec une entreprise locale de travaux publics dont le devis s'élève au total :

Le coût estimatif de cette opération de ce projet s'élève à 6 050,00 € HT.

Qui se décompose comme suit : Coût des travaux : 4 700 € HT

Ingénierie ONF: 1 350 € HT

Monsieur le Maire pense qu'il est souhaitable de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil général afin de réaliser ces travaux de sécurisation de la carrière de Ganigal qui ont un caractère URGENT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- 1. CHOISI l'ONF pour assurer la maitrise d'œuvre.
- 2. DECIDE la réalisation de ces travaux qui ont un caractère URGENT dont le coût total s'élève à 6 050,00 € HT.
- 3. SOLLICITE une subvention auprès du Conseil général la plus élevée possible pour permettre la réalisation de ce projet.
- 4. DONNE tous pouvoir à M. le Maire pour faire avancer ce projet le plus rapidement possible et de signer les documents s'y référant.

5.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour extrait conforme En Mairie le 11/01/20115 Le Maire, Copie certifiée conforme à l'original Acte exécutoire Transmis en préfecture Le PRUNIERES, le Le Maire.

Envoyé en préfecture le 19/01/2015

Reçu en préfecture le 19/01/2015

Affiché le



ID: 048-214801219-20150111-DELIB201500002-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRUNIERES.

Nombre de conseillers

En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

L'an deux mil quinze, le onze janvier à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de PRUNIERES, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ODOUL Roland, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06 janvier 2015

<u>Etaient Présents</u>: MM. FOUISSAC Alain – GERBAIL Myriam -VALENTIN Serge –ROUSSILHE Jean Luc – PASCAL Jean François – BOURGES Didier - BLIN Nelly – PAGES Catherine – FEVRIER Philippe – BERNARD David.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie.

### Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Général pour achat de matériel d'entretien de la voierie.

Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'il serait nécessaire d'acquérir un broyeur à déport latéral pour entretenir le périmètre rapproché des captages et faire les bords de voiries.

Après consultation de plusieurs fournisseurs, il présente au conseil municipal un devis de la société de motoculture RAYNAl de Marvejols qui est le moins disant et dont le coût s'élève à 6 350,00 € HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- 1. DECIDE l'acquisition de ce matériel nécessaire pour l'entretien de la voirie.
- 2. SOLLICITE une subvention auprès du Conseil général la plus élevée possible pour permettre l'acquisition de ce matériel.
- 3. CHOISI d'acheter ce matériel à la société de motoculture RAYNAl de Marvejols dont le coût total s'élève à 6 350,00 € HT.
- 4. DONNE tous pouvoir à M. le Maire pour faire avancer ce projet le plus rapidement possible et de signer les documents s'y référant.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour extrait conforme En Mairie le 11/01/2015 Le Maire, Copie certifiée conforme à l'original Acte exécutoire Transmis en préfecture Le PRUNIERES, le Le Maire,